

Déclarer ses revenus de location meublée en 2026 : quels formulaires ?

Micro-BIC ou réel, 2042-C-PRO et 2031, numéro SIRET.

Vos revenus 2025 se déclarent au printemps 2026. La marche à suivre dépend de votre régime.

Au micro-BIC

Vous reportez vos **recettes brutes encaissées** sur la déclaration complémentaire **2042-C-PRO**. L'abattement (30 % non classé / 50 % classé) est appliqué automatiquement. Pas de comptabilité.

Au régime réel

Vous établissez une **liasse 2031** (et tableaux 2033), puis reportez le résultat sur la 2042-C-PRO. Comptabilité nécessaire, souvent avec un expert-comptable.

Avant de déclarer

- Disposer d'un **numéro SIRET** (déclaration d'activité au guichet unique de l'INPI).
- Vos recettes = le **montant encaissé (CA brut)**, pas le net viré par les plateformes.

MonCA+ reconstitue votre CA brut et ventile vos dépenses : vos chiffres sont prêts pour la déclaration.

■ Essayez MonCA+ gratuitement 7 jours, sans carte bancaire : moncaplus.fr

Information indicative à jour des éléments connus en 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Vérifiez auprès de votre mairie, de votre SIE ou de votre expert-comptable. © Cap sur le Direct — MonCA+